



SVA | Schweizerischer Verband der Akademikerinnen  
ASFDU | Association Suisse des Femmes Diplômées des Universités  
ASL | Associazione Svizzera delle Laureate  
ASA | Associaziun Svizra da las Academicras  
**AGFDU | Association Genevoise des Femmes Diplômées des Universités**

## « LES OLYMPES DE LA PAROLE »



Un projet de l'Association genevoise des femmes diplômées des Universités (AGFDU) en collaboration avec les

-  Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)
-  Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV)

# Olympe de Gouges



*Extrait de l'ouvrage Olympe de Gouges, Catel & Bocquet, © Casterman  
Avec l'aimable autorisation des auteur-e-s et des Editions Casterman*

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
1.1	Qui sommes-nous ? .....	4
1.2	Les Olympes de la parole : origines .....	4
1.3	Pertinence du projet aujourd’hui .....	4
1.4	Objectifs du projet.....	5
<b>2</b>	<b>LE CONCOURS 2019-2020 .....</b>	<b>6</b>
2.1	Thème .....	6
2.2	Contenu .....	6
2.2.1	Comprendre les codes de la communication visuelle .....	6
2.2.2	Remue-méninges.....	7
2.2.3	Production artistique.....	7
2.2.4	Présenter la production devant un jury .....	7
2.2.5	Susciter le débat .....	7
2.3	Interdisciplinarité.....	7
2.4	Prix.....	7
2.5	Un projet « clé en main » .....	8
	<i>Information .....</i>	<i>8</i>
	<i>Inscription .....</i>	<i>8</i>
	<i>Mise à disposition de ressources pédagogiques.....</i>	<i>8</i>
	<i>Coordination proactive auprès des classes.....</i>	<i>8</i>
	<i>Prise en charge de l’organisation de tous les événements liés au projet .....</i>	<i>8</i>
	<i>Diffusion des productions .....</i>	<i>8</i>
	<i>Valorisation de l’implication des élèves.....</i>	<i>9</i>
	<i>Évaluation du projet .....</i>	<i>9</i>
2.6	Calendrier .....	9
2.7	De nombreux bénéficiaires.....	9
<b>3</b>	<b>INSCRIPTION ET CONTACT.....</b>	<b>10</b>
<b>4</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>10</b>
	Règlement du Concours 2019-2020 .....	10

---

# 1 INTRODUCTION

---

Le concours « Les Olympes de la Parole » est un projet de l'Association genevoise des femmes diplômées des universités (AGFDU)<sup>1</sup>, mené en partenariat avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV), et le Service égalité de l'Université de Genève.

## 1.1 QUI SOMMES-NOUS ?

L'AGFDU est la branche genevoise de la Graduate Women International (GWI)<sup>2</sup> qui existe depuis 1919. Ce réseau international de femmes diplômées des universités, venant de tous les horizons et champs d'études, de toutes les professions et générations, est actif dans près d'une centaine de pays. Son siège mondial est à Genève. Ses missions sont : la promotion de l'éducation pour les filles et les femmes, la promotion de la coopération internationale, de l'amitié, la paix et le respect des droits humains pour tous, indépendamment du genre, de l'âge, la nationalité, la religion, l'opinion politique et de l'orientation sexuelle. La GWI promeut l'évolution du statut des femmes et des filles et encourage celles-ci à utiliser leurs connaissances et compétences pour la direction et la prise de décisions dans tous les domaines de la vie publique et privée. L'AGFDU porte les mêmes objectifs. Pour l'association genevoise, la promotion des filles passe par la promotion de l'égalité à l'école. Le projet « Les Olympes de la Parole » est une des instruments de cette promotion.

## 1.2 LES OLYMPES DE LA PAROLE : ORIGINES

Le projet « Les Olympes de la Parole » se base sur le concept et l'expérience de l'association homologue française, l'Association française des femmes diplômées des universités<sup>3</sup> (AFFDU), qui réalise avec succès un concours analogue depuis plusieurs années. Il est intitulé d'après le nom de la femme de lettres française Olympe de Gouges, née en 1748 et guillotinée à Paris le 3 novembre 1793. Femme politique et polémiste, auteure de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, elle a laissé de nombreux écrits en faveur des droits civils et politiques des femmes et de l'abolition de l'esclavage des Noirs. Le projet veut sensibiliser à l'égalité des sexes dès le plus jeune âge par une activité pédagogique sous la forme d'un concours inter-classes qui amènera les élèves à réfléchir aux discriminations de genre et aux moyens de les éliminer.

## 1.3 PERTINENCE DU PROJET AUJOURD'HUI

Le projet « Les Olympes de la Parole » est fondé sur le constat selon lequel malgré les avancées en mixité, des inégalités socioéconomiques significatives perdurent, comme le rappellent régulièrement de nombreuses institutions nationales et internationales, études et statistiques à l'appui. Des stéréotypes tenaces quant aux qualités soi-disant innées des garçons et des filles limitent encore les choix d'orientation professionnels des jeunes. Ces préjugés circulent dans notre société par de nombreux canaux donnant lieu à une division sexuelle de l'orientation scolaire et professionnelle. « Les Olympes de la Parole » activité pédagogique sous forme de concours veut sensibiliser les élèves à la (re)production de ces stéréotypes, développer des outils pour les déconstruire afin

---

<sup>1</sup> Association genevoise de femmes diplômées des universités (AGFDU), [www.akademikerinnen.ch/fr/geneve](http://www.akademikerinnen.ch/fr/geneve)

<sup>2</sup> Graduate Women International (GWI), [www.graduatewomen.org](http://www.graduatewomen.org)

<sup>3</sup> Source : Association française de femmes diplômées des universités (AFFDU), Les Olympes de la parole, <http://www.affdu.fr/nos-actions/les-olympes-de-la-parole> et <http://eduscol.education.fr/pid23262-cid45623/les-olympes-de-la-parole.html>

que les jeunes ne limitent pas leur choix d'orientation scolaire ou professionnelle, mais explorent toutes les directions.

Par ailleurs, l'actualité suisse bousculée récemment par la Grève des femmes\*, grève féministe du 14 juin 2019 au retentissement mondial a permis de rappeler le poids des discriminations et l'urgence d'œuvrer activement pour les éradiquer. Le Manifeste romand élaboré à cette fin pointe la vocation émancipatoire de l'école et le rôle que cette dernière pourrait jouer dans la prise de conscience du genre et la construction d'une société qui n'exclue personne. Cette actualité renforce le bienfondé de l'action menée par l'AGFDU depuis le lancement des Olympes en 2012. Après une phase pilote réalisée en 2012-2013, suivie de deux éditions jusqu'en 2015, une relance réussie du projet en 2018-2019, cette cinquième édition déploie entend consolider les acquis des éditions passées afin d'ancrer solidement le projet dans le secondaire I et pouvoir dans un futur proche l'étendre aux autres degrés de l'école obligatoire.

## 1.4 OBJECTIFS DU PROJET

Le concours invite les élèves à mener, en classe, de manière créative et collective, une réflexion sur une thématique ayant trait à la division sexuelle de l'orientation professionnelle, de la formation et du travail, et à la manière de la corriger en réalisant :

- ✓ un produit (création d'un support audio, vidéo, textuel, matériel, etc.) à partir de la réflexion menée en classe sur le thème de l'édition en cours
- ✓ une animation orale qui met en scène leur produit, présente les démarches effectuées pour le réaliser, et permet aux élèves d'autoévaluer le processus d'apprentissage et de création lors d'une audition de 15 minutes devant un jury

Ce faisant, le projet remplit entre autres :

- Des objectifs de connaissances

L'activité proposée permet aux élèves d'acquérir des outils pour identifier les stéréotypes de genre et les déconstruire ; discerner, analyser, comparer, argumenter et développer leur esprit critique.

- Des objectifs de compétences

L'activité pédagogique et le cadre proposés poussent les élèves à discerner, analyser, comparer, argumenter, exercer l'esprit critique, prendre parole en public ; développer le travail collaboratif, porter un projet commun.

- Des objectifs pédagogiques

Le concours permet aux enseignant-e-s de s'initier à la pédagogie du genre, c'est à dire une pédagogie attentive aux contenus, langages et attitudes qui ne (re)produisent pas les rapports sociaux de sexes, permettant ainsi de réaliser les revendications de la Grève des femmes\* pour une école émancipatrice<sup>4</sup>.

- Des objectifs sociétaux

La réflexion suscitée par ce concours contribue à lutter contre les inégalités, en encourageant filles et garçons à se diriger librement vers toutes les professions.

---

<sup>4</sup> 19 raisons de faire grève le 14 juin 2019. Manifeste romand, <https://frauenstreik2019.ch/accueil/collectifs/collectif-geneve>

- Des objectifs institutionnels définis par la Confédération, le canton de Genève et le DIP

Le principe de l'égalité inscrit dans la Constitution fédérale<sup>5</sup> se traduit par des dispositions dans les cantons. En incitant les élèves à mener une réflexion sur l'égalité à travers un thème renouvelé chaque année, le concours des Olympes de la Parole contribue à réaliser l'objectif de la Loi sur l'instruction publique (LIP) de sensibiliser et promouvoir l'égalité<sup>6</sup>. Sa démarche répond par ailleurs à l'appel de la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta en charge de l'éducation publique genevoise « d'encourager les actions permettant de modifier les pratiques éducatives discriminantes, de lutter contre les stéréotypes en vue de favoriser l'égal accès des garçons et des filles à toutes les filières scolaires et, par conséquent, à tous les métiers. »<sup>7</sup>

## 2 LE CONCOURS 2019-2020

Comme l'édition passée, le concours 2019-2020 veut encourager les élèves de 10<sup>e</sup> à développer un regard critique sur les représentations des métiers dits masculins ou féminins et revendiquer l'égalité entre filles et garçons dans leur choix d'orientation.

### 2.1 THÈME

#### « J'ose choisir ». Filles ou garçons, tous les métiers sont possibles !

*On retrouve à travers l'Histoire plusieurs représentations des femmes et des hommes au travail. Mais que disent ces représentations de la place des hommes et des femmes dans la société ? Y avait-il des différences entre les métiers "féminins" et les métiers "masculins" ? Et qu'en est-il aujourd'hui ? Vous, élèves de 10<sup>e</sup>, parlez-en et proposez vos propres représentations en vous inspirant du slogan « **Filles ou garçons, tous les métiers sont possibles !** »*

### 2.2 CONTENU

Le projet invite les élèves de 10<sup>e</sup> à décoder les attendus sociaux liés au genre à travers l'histoire, jouer avec les représentations, se doter de nouveaux moyens d'expression pour mettre des mots, des images, des formes et des couleurs pour revendiquer l'égalité entre filles et garçons dans leur choix d'orientation. Il propose l'organisation suivante :

#### 2.2.1 Comprendre les codes de la communication visuelle

Dans un premier temps, inviter les élèves à interroger la représentation des métiers masculins et féminins à travers l'histoire, puis faire des comparaisons avec les métiers d'aujourd'hui. Ainsi, chacun-e sera encouragé-e à exprimer son point de vue et à le confronter à celui d'autrui. Le but de ce travail est de donner du sens au projet et de donner aux élèves des éléments qu'elles et ils pourront réinvestir dans leur production.

Ce travail sera réalisé avec la collaboration d'une intervenante du 2<sup>e</sup> observatoire et l'enseignant-e maitrise de classe / IOSP (2x 2 périodes).

---

<sup>5</sup> Dans son article 8, alinéa 3, la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (Etat le 30 novembre 2008) établit que « L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. » [https://www.ge.ch/constituante/doc/Constitutions\\_suissees\\_v2.pdf](https://www.ge.ch/constituante/doc/Constitutions_suissees_v2.pdf) consulté 24.02.2018.

<sup>6</sup> La Loi sur l'instruction publique (LIP) dit dans son article 12 intitulé Egalité : « Le département sensibilise à l'égalité entre filles et garçons et la promeut, notamment en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. » [www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_c1\\_10.html](http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_c1_10.html)

<sup>7</sup> Anne Emery-Torracinta, « L'égalité entre les sexes : une priorité de l'école genevoise », lettre mise en ligne le 21 novembre 2014.

### 2.2.2 Remue-méninges

À partir du slogan « Filles ou garçons, tous les métiers sont possibles », les élèves réfléchissent à une production qui aura la forme de leur choix. L'idée ici est de les amener à se questionner et à s'exprimer sur l'influence des stéréotypes de genre sur les choix d'orientation.

Ce travail sera réalisé avec le soutien de l'enseignant-e maitrise de classe / IOSP et de français (2X2 périodes).

### 2.2.3 Production artistique

Les élèves travailleront à la création d'une production artistique (affiche, saynètes, vidéo, décor, accessoires, maquette 3D, diaporama, etc.) en lien avec le slogan.

Ce travail pourra être réalisé avec la collaboration d'un-e enseignant-e d'arts visuels (8 périodes).

### 2.2.4 Présenter la production devant un jury

Les élèves se prépareront à présenter leur travail devant un jury, dans une prise de parole créative (commentaire, saynète, entrevue, etc.) de 5 minutes. Cette présentation permet aux élèves d'expliquer leur démarche, notamment la réflexion sur le thème du concours, leur choix de production, les étapes, la répartition des tâches, le développement du travail, ce qu'ils et elles ont appris sur les stéréotypes de genre, etc. Le jury posera des questions à l'issue de la présentation auxquelles les élèves devront répondre.





Ce travail pourra être réalisé avec le soutien de l'enseignant-e de français ou d'expression orale (5 périodes).

### 2.2.5 Susciter le débat

La réflexion menée dans le cadre du concours devrait permettre aux élèves de 10<sup>e</sup> de questionner leur choix d'orientation professionnelle au regard des stéréotypes de genre qui continuent à limiter les possibilités des un-e-s et des autres. Pour valoriser les produits réalisés et leur permettre une durée de vie plus importante, ils pourraient être exposés dans les écoles, réutilisés par les enseignant-e-s, exposés à divers événements en lien avec les questions d'égalité dans le canton.






## 2.3 INTERDISCIPLINARITÉ

Les enseignant-e-s pourront travailler ensemble autour de ce projet interdisciplinaire qui s'inscrit directement dans le programme des élèves et du PER :

-  En arts visuels : A 31 AV en lien avec FG 34 et FG 31
-  En français : L 1 32
-  En IOSP : FG 33 et FG 38
-  Expression orale

## 2.4 PRIX

L'effort des élèves sera, en principe, récompensé de la manière suivante :

-  1'500.- CHF pour la classe lauréate
-  1'000.- CHF pour la classe en deuxième position
-  500.- CHF pour la classe en troisième position
-  un prix spécial sera attribué à la classe élue par le vote des élèves
-  une attestation sera délivrée à chaque élève pour sa participation, et chacun-e recevra un souvenir

## 2.5 UN PROJET « CLÉ EN MAIN »

Pour mener ce projet à bien, l'AGFDU, en collaboration avec ses partenaires, se charge de toutes les étapes du projet, de la première séance d'information jusqu'à l'évaluation finale du projet. Le projet se déroulera selon les étapes suivantes :

### *Information*

L'équipe de l'AGFDU diffusera l'information par tous les canaux possibles au sein du DIP et des écoles, et dans les événements en lien avec la formation scolaire.

### *Inscription*

Les enseignant-e-s intéressé-e-s pourront s'inscrire sur le site des Olympes [www.olympes.ch](http://www.olympes.ch)  
La participation étant limitée à 10 classes, seules les dix premières à s'inscrire pourront participer.

### *Grille d'autoévaluation*

L'enseignant-e d'IOSP ou d'informatique pourra accompagner les élèves dans le remplissage de la grille d'évaluation pour un état des lieux des connaissances et de la conscience des rapports de genre au début et à la fin du concours.

### *Formation des enseignant-e-s par des professionnelles du genre*

Les enseignant-e-s désirant participer au concours devront s'inscrire dans les délais. Cette inscription leur donne droit à une demi-journée de formation continue avec des professionnelles sur le concept de genre et des outils méthodologiques pour travailler avec leur classe sur le thème du concours.

### *Accompagnement thématique du travail des classes*

Une séance d'introduction en classe sera animée par l'institut romand de recherche et de formation sur les rapports de genre, Le 2<sup>e</sup> Observatoire. Les enseignant-e-s sont prié-e-s d'y inscrire leur classe le plus rapidement possible. De plus, selon les besoins, les enseignant-e-s auront la possibilité de solliciter une autre intervention des spécialistes sur le genre pour un apport théorique supplémentaire ou pour répondre à des questions liées à la thématique dans le cadre du concours.

### *Mise à disposition de ressources pédagogiques*

Le site du concours « Les Olympes de la Parole » propose de nombreuses références (articles, sites web, études, vidéos, BD, etc.) sur le genre. Cette base sera alimentée en permanence par l'actualité littéraire, sociale et politique sur les questions d'égalité. De plus, les spécialistes intervenant dans le projet mettront à disposition un grand choix de séquences pédagogiques et ressources que les enseignant-e-s pourront utiliser en classe pour continuer à familiariser les élèves au concept du genre.

### *Coordination proactive auprès des classes*

L'AGFDU met à disposition la coordinatrice du projet comme personne ressource qui pourra répondre aux préoccupations des enseignant-e-s, présenter l'édition passée dans les classes si besoin, suivre l'évolution des travaux, rappeler les étapes et échéances, assurer la circulation des ressources et de l'information utile au projet, aider à la reddition des productions, etc.

### *Prise en charge de l'organisation de tous les événements liés au projet*

L'AGFDU se charge de l'organisation de la formation des enseignant-e-s, de l'audition des classes, de la cérémonie de remise des prix et de toute autre activité liée au projet.

### *Diffusion des productions*

L'AGFDU se charge de transformer les productions des classes en produit fini distribuable et réutilisable au-delà du concours à des fins pédagogiques. Un formulaire de droit à l'image sera fourni à l'ensemble des classes participantes afin que les productions puissent être valorisées de manière publique.



### Valorisation de l'implication des élèves

Les élèves recevront une attestation de participation au projet qu'elles, ils pourront faire valoir dans leur CV.

### Évaluation du projet

Le projet sera évalué par les soins de l'AGFDU auprès des élèves et enseignant-e-s. Le résultat de l'évaluation sera mis à disposition de toutes les parties prenantes.

## 2.6 CALENDRIER

Septembre 2019	Information et présentation aux écoles, CPG, GRE, etc.
Jeudi 12 septembre 2019	Lancement officiel du concours
Mardi 12 novembre 2019	Clôture des inscriptions
Janvier 2020	Formation des enseignant-e-s
Janvier 2020	Introduction de la thématique par des expertes dans les classes
Janvier - avril 2020	Travail dans les classes
30 avril 2020	Dépôt des productions
30 avril - 18 mai 2020	Préparation de la présentation devant le jury
Mardi 19 mai 2020	Audition et cérémonie de remise des prix
Juin - juillet 2020	Évaluation du projet et compte-rendu aux parties prenantes

## 2.7 DE NOMBREUX BÉNÉFICES

Le concours des Olympes bénéficie à toutes les parties prenantes de diverses manières :

Les élèves

- ✚ Réfléchir aux inégalités et à la manière de les éliminer
- ✚ Réaliser une production qui sera diffusée au-delà du concours
- ✚ Souder les liens entre camarades impliqué-e-s dans la réalisation d'un travail commun
- ✚ Travailler plusieurs matières du cursus par une seule activité pédagogique
- ✚ Exprimer sa créativité, développer l'éloquence
- ✚ Exercer l'esprit critique

Les enseignant-e-s

- ✚ S'initier à la pédagogie du genre
- ✚ Développer des connaissances et des outils pour lutter contre le sexisme à l'école
- ✚ Réaliser un produit utilisable les années suivantes à des fins de sensibilisation
- ✚ Favoriser le lien avec les élèves et la cohésion du groupe pour une meilleure transmission des connaissances disciplinaires
- ✚ Gagner un prix qui pourra contribuer à la réalisation d'un voyage d'étude ou d'une activité avec sa classe

Les écoles

- ✚ Participer à un projet intercycles
- ✚ Participer à la promotion de l'égalité hommes-femmes
- ✚ Mettre son établissement en valeur

---

### 3 INSCRIPTION ET CONTACT

---

Pour toute information sur le projet, se rendre sur le site du concours [www.olympes.ch](http://www.olympes.ch) ou écrire à [info@olympes.ch](mailto:info@olympes.ch)

Pour toute question relative à l'organisation du concours, s'adresser à la coordination AGFDU du projet :

✚ **Mme Esther UM** qui peut être contactée au 078 639 58 23, ou par courriel : [umesthy@gmail.com](mailto:umesthy@gmail.com) ;

Pour toute question liée à notre association, s'adresser à :

✚ La présidente de l'AGFDU, **Mme Monica Chirita**, [agfdu.ge@gmail.com](mailto:agfdu.ge@gmail.com)

---

### 4 ANNEXES

---

#### REGLEMENT DU CONCOURS 2019-2020

##### *Article 1 : L'organisation du concours*

Alinéa 1 – Conformément à l'accord passé entre le DIP et l'AGFDU : « L'AGFDU organise le concours « Les Olympes de la Parole » dans toutes ses dimensions matérielles, logistiques et pédagogiques » et « apporte un soutien aux établissements pour la mise en œuvre de leurs projets », tandis que « Le DIP s'engage à diffuser l'information sur le concours ».

Alinéa 2 – Les classes intéressées à participer s'inscrivent pour l'année en cours au plus tard le **12 novembre 2019** auprès de l'AGFDU, suite à quoi elles recevront une confirmation.

Alinéa 3 – Les enseignant-e-s inscrit-e-s s'engagent à travailler avec des collègues d'autres disciplines, et à se faire accompagner aux auditions d'au moins un-e collègue.

##### *Article 2 : Envoi de la production artistique*

Le jury devra recevoir la production artistique au délai fixé. Les classes s'assureront que leur production soit facilement accessible : la vidéo ne dépassera pas 10mn, format WAV ; les expositions seront photographiées et bien détaillées.

##### *Article 3 : Le jury*

Alinéa 1 – Toutes les classes participantes présenteront leurs productions devant un jury.

Alinéa 2 – Le jury, présidé par la présidente de l'AGFDU, est constitué de la présidente et une membre de l'AGFDU, deux représentant-e-s du DIP et du BPEV, des représentant-e-s d'institutions travaillant en lien direct la thématique du concours, des personnalités du monde journalistique, scientifique ou artistique.

##### *Article 4 : Les critères d'évaluation*

Alinéa 1 – Une grille d'évaluation précise est élaborée par l'AGFDU et transmise aux autres membres du jury. Elle se décline autour des trois axes suivants :

1. L'engagement dans le processus du projet et en particulier dans la réflexion critique.
2. La qualité du produit : créativité ; originalité ; niveau de la réflexion menée sur le thème exprimée dans le produit ; recherche menée sur le thème ; degré de finalisation du produit.

---

3. L'audition (qualité de la présentation orale de 10 minutes) : clarté du message ; éloquence ; équilibre dans la prise de parole entre les filles et les garçons ; le langage épïcène.

Elle comprendra également quelques questions à poser aux élèves à la fin de la présentation.

*Article 5 : L'audition*

Les classes finalistes seront auditionnées le mardi 19 mai 2010, de 8h30 à 11h30, par le jury.

*Article 6 : La remise des prix*

Alinéa 1 – La célébration de remise des prix aura lieu l'après-midi 30 avril 2019, dans un lieu à déterminer au moins un mois avant la cérémonie. Les classes lauréates présenteront leur travail oral (l'audition) au public. Des personnalités politiques et scientifiques seront invitées à prendre la parole. Cette cérémonie est ouverte aux autres écoles et aux parents.

Alinéa 2 – L'AGFDU se charge de faire parvenir aux parents, l'invitation à la cérémonie de remise des prix, avec l'aide des enseignant-e-s. Les établissements scolaires se chargent de faire circuler l'information dans les classes. Des invitations générales leur seront remises par l'association.

*Article 7 : Information détaillées*

Les informations détaillées sont disponibles sur le site du concours genevois, [www.olympes.ch](http://www.olympes.ch).

*Article 8 : Condition de participation*

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.